

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Beauthel-Saints légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M.JACOTIN.

Etaient présents :

M.JACOTIN Bernard	M.LE CHEVOIR Pierre	Mme FARRIOL GARCIA Christine
Mme MAURY Agathe	Mme DUTERTRE Josette	Mme VAN HOUTTE Sandrine
M. HUBERT Joël	Mme CHAMOULARD Christiane	Mme THOMAS Irène
Mme PAILLARD Virginie	M.THIBAUT Pascal	M.TEILLARD Stéphane
M.PERRIN Jean-François	M.DOUX Thierry	M.FAHY Bertrand
M.CHAPPUIS Jacques	M.DOLEAC Norbert	Mme FERREIRA OLIVEIRA Laure

Absents excusés:

M.MOULY Fabrice	Mme MARQUES Laëticia
Mme SALMON Claire	M.SERVETTAZ Hervé

Absents :

Mme LE FRESNE Frédérique

M.MOULY Fabrice	donne pouvoir à	M. HUBERT Joël
Mme SALMON Claire	donne pouvoir à	M.FAHY Bertrand

Secrétaire de séance : M.DOUX Thierry

Membres en exercice : 23	Quorum : 12	Présents : 18	Votants : 20	Majorité absolue : 11
--------------------------	-------------	---------------	--------------	-----------------------

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Adoption du procès-verbal du 23 février 2023.
- Taux des taxes locales 2023
- Loyers du pôle de services médicaux - détermination du prix
- Loyer de la boulangerie et de l'appartement - détermination du prix
- Acquisition de terrain
- Lutte contre les frelons asiatiques - convention de partenariat pour la destruction avec le Groupement De Défense Sanitaire Apicole De Seine-Et-Marne (GDSA77)
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 23 FEVRIER 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 23 février 2023.

TAUX DES TAXES LOCALES 2023 D2023/014

Monsieur le maire propose au conseil de voter des taux identique à ceux de 2022, étant souligné que contrairement à l'année précédente le conseil doit voter un taux pour la taxe d'habitation : cette taxe a été supprimée pour les résidences principales mais reste appliquée aux résidences secondaires et son taux doit donc faire l'objet d'un vote.

Monsieur le maire informe le conseil d'une augmentation des bases d'imposition de 7.1% à prévoir cette année : cette augmentation ne dépend pas du conseil municipal.

Les recettes attendues sont de : 517 601€ pour le foncier bâti, 97 121€ pour la tafe sur le foncier non bâti et 17 913€ pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter les taux d'imposition suivants pour 2023 :

Taxe foncière (bâti)	33.48%
Taxe foncière (non bâti)	39.82%
- Taxe d'habitation	11.60%

**LOCATION DU POLE DE SERVICE DETERMINATION DU PRIX
D2023/015**

Suite à la demande d'un praticien pour s'installer au pôle de service et au changement de local pour un second, il est proposé d'actualiser les tarifs du pôle de services médicaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le prix de la location du pôle de services médicaux comme suit :

- Cabinet A	700€/mois
- Cabinet E	600€/mois
- Cabinet B	500€/mois

**LOCATION DU LOGEMENT ET COMMERCE DE LA BOULANGERIE
D2023/016**

Suite aux travaux réalisés dans le logement loué au boulanger et la création d'une surface d'habitation plus grande, il est proposé d'ajuster le loyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le prix de la location du commerce/habitation de la boulangerie à 960€/mois.

**ACQUISITION DE TERRAINS
D2023/017**

Suite au décès d'un propriétaire avec lequel la commune avait conclu il y a quelques années un échange de terrain, un certain nombre de parcelles sont de nouveau proposées par la SAFER au titre de son droit de préemption. D'autres parcelles seront rachetées par des apiculteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées G163-174-184-340-343-344 et 345 pour une superficie totale de 17 a 78 ca au prix de 4150€ (prix SAFER et frais SAFER)

Autorise le maire à signer l'acte d'acquisition et tout document s'y rapportant.

**LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA DESTRUCTION AVEC LE
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE SEINE-ET-MARNE (GDSA77)
D2023/018**

Suite à la réunion publique de sensibilisation à la lutte contre le frelon asiatique qui s'est tenue au foyer polyvalent, le GDSA77 propose à la commune la signature d'une convention de partenariat.

Secrétaire de séance :

Cette convention prévoit notamment que la commune prenne en charge une partie de l'intervention de destruction pour les nids situés en hauteur.

Cette espèce invasive doit être combattue.

Le coût de destruction d'un nid en hauteur est élevé. Environ 150 €. C'est pourquoi le maire propose que la commune prenne en charge 50 % du montant afin de ne pas trop peser sur le budget personnel des foyers affectés par la présence d'un nid.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de signer la convention de partenariat pour la destruction des frelons asiatiques avec le Groupement De Défense Sanitaire Apicole De Seine-Et-Marne (GDSA77)

Dit que la commune s'engage à payer la moitié des frais d'intervention pour les destructions de nids situés en hauteur (intervention d'un montant de 150€ dont la moitié sera prise en charge par la commune).

Autorise le maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Éoliennes : Un bureau d'étude a pris contact avec la maire pour proposer un projet d'implantation d'éoliennes. Monsieur le maire indique qu'une étude avait été menée il y a quelques années par la communauté de communes : le territoire étudié alors ne permettait aucune implantation de ce type compte tenu de la proximité des habitations.

Bulletin municipal : Monsieur le maire félicite et remercie les personnes ayant contribué à la conception et à la distribution du bulletin.

Madame PAILLARD propose de réfléchir à la possibilité d'imprimer deux bulletins municipaux par an au lieu d'un. Le bulletin est apprécié par les habitants du village.

Il est proposé à chacun de réfléchir à des options de moyens de communication, soit par bulletin, soit par mail ou autres moyens qui permettent de conserver du lien d'information et de lien entre villageois.

Monsieur le maire indique que beaucoup de communes choisissent de réduire les frais d'impression de leurs bulletins municipaux en privilégiant les versions digitales.

Recensement : Monsieur le maire rappelle que la campagne de recensement s'est achevée, et félicite à nouveau les agents recenseurs qui ont été particulièrement efficaces et investis, notamment dans certains hameaux difficiles à appréhender.

Pot des habitants : Madame Paillard invite les conseillers à participer à l'accueil des habitants et au bon déroulement de la manifestation qui se tient pour la première fois depuis 2019.

Madame Maury suggère de regrouper le pot des habitants et la cérémonie des vœux à l'avenir afin d'éviter d'avoir deux manifestations. Monsieur le maire estime que ce n'est pas le même type de réception : le pot des habitants est convivial, chacun peut y rencontrer son voisin, c'est notamment un bon moyen d'intégration pour les nouveaux arrivants.

Plateforme de traitement des bio déchets : Madame Chamouard demande où en est le projet suite à l'avis défavorable rendu lors du dernier conseil municipal.

Monsieur le maire répond que pour le moment la procédure suit son cours.

Monsieur le maire rappelle la demande faite par le conseil qu'une présentation du projet ait lieu afin d'apporter une visibilité, de mieux informer des avantages et inconvénients du projet notamment les nuisances olfactives et risques pour l'environnement et autres questions.

Les agriculteurs sont circonspects et demandent davantage d'information. D'autant que ce projet pourrait aussi apporter une activité industrielle, quelques emplois et des ressources financières pour la communauté. Voire une ressource précieuse pour l'agriculture si les engrais actuels viennent à manquer.

Secrétaire de séance :

Actuellement certains engrais sont souvent produits à partir du gaz naturel CH₄ pour isoler l'hydrogène et produire de l'ammoniac et enfin des engrais. Le carbone est rejeté dans l'atmosphère.

La séance est levée à 19h40.

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023
SIGNATURES

FONCTION	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MAIRE	M.JACOTIN BERNARD	
SECRETAIRE	M.DOUX THIERRY	

Secrétaire de séance :